

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZONE : H-21

ANNEXE "B" DU RÈGLEMENT NUMÉRO 275-2010

VILLE DE RIGAUD

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H HABITATION				
H1	Unifamiliale	•		
H2	Bifamiliale et trifamiliale			
H3	Multifamiliale			
C COMMERCE				
C1	Soutien			
C2	Bureau			
C3	Divertissement			
C4	Station-service			
C5	Spécialisé faible nuisance			
C6	Spécialisé moyenne nuisance			
C7	Spécialisé forte nuisance			
C8	Touristique			
C9	Récréo-touristique			
C10	Commerce à caractère érotique			
I INDUSTRIE				
I1	Faible nuisance			
I2	Forte nuisance			
I3	Extractive			
P COMMUNAUTAIRE				
P1	Institutionnel			
P2	Parc et terrain de jeux	•		
P3	Infrastructure			
P4	Conservation		•	
A AGRICOLE				
A1	Culture			
A2	Élevage			
A3	Services connexes			
USAGE SPÉCIFIQUE				
	Autorisé			
	Exclu			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT				
Structure du bâtiment				
	Isolée	•	•	•
	Jumelée			
	En rangée			
Marge minimum (mètres)				
	Avant	12	12	12
	Latérale	3	3	3
	Latérale totale			
	Arrière	12	12	12
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT				
	Hauteur (min./max.)			
	En étages	1/2	1/1	1/1
	En mètres	-/10		
	Superficie minimum au sol (m ²)	78		
	Logement par bâtiment (min./max.)	-/1		
	Nombre de locaux commerciaux (max.)			
	Largeur (minimum en mètre)	8		
	Rapport plancher/terrain (min./max.)	-/.30		-/.10
RÉG. DE LOTISSEMENT				
	Superficie (minimum en mètre carré)	2 128		2 128
	Largeur (minimum en mètre)	24.4		24.4
	Profondeur (minimum en mètre)	50		50
DISPOSITIONS SPÉCIALES				
	PIIA			
	Bande de protection riveraine			
	Zone sujette aux inondations			
	Dispositions spéciales mont Rigaud			
	Autres			

NOTES

AMENDEMENTS

Date	Approuvé
R.275-15-2016, 2017-02-17	